

REDACON : OBAIX, rue de la Concordie, 7, près la place du Trichon... BUREAU ADMINISTRATIF : Rue de Béthune, 27, à Lille... PRIX DES ABONNEMENTS : Roubaix-Tourcoing : Trois mois : 4 fr. 50... Nord et départements limitrophes : Trois mois : 5 francs...

LE ROUBAIX-TOURCOING Journal Republican Quotidien

PRIX DES ABONNEMENTS : ANNONCES : 0 fr. 25 la ligne... FAITS DIVERS : 0 fr. 75... LOCALES : 1 fr. 25... TELEPHONE : A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 1578 | A LILLE : N° 97

OPINIONS AU MAROC

Il y a longtemps que nous n'en avions pas entendu parler de cette fameuse indépendance qui caractérise, paraît-il, la politique du ministre. Cela ne pouvait durer. Et voici que l'on pince la même corde à propos de l'affaire marocaine. Jaurès, notamment, la pince avec fréquence ; il reproche surtout à Clémenceau d'avoir pris ouvertement position dans un conflit où il aurait dû rester neutre et de s'être prononcé en faveur de l'un des deux sultans en présence, pour Moulay-Abd-el-Aziz contre Moulay-Hafid. Or, les événements et peut-être même la protection trop manifeste que notre gouvernement lui aurait octroyée, font que l'ancien sultan voit diminuer tous les jours son autorité. Il ne tient plus aujourd'hui aucune de ses capitales et vraiment, à considérer les domaines sur lesquels s'étend leur autorité respective, c'est Moulay-Hafid qui se trouve de fait le véritable maître du pays. On voit dans quelle situation, d'après Jaurès, le gouvernement nous aurait mis par son imprvoyance ou celle de ses agents. Nous avons refusé de reconnaître Moulay-Hafid et de recevoir ses envoyés ; nous l'avons même, dans des documents officiels, accusé de duplicité, et nous voici forcés de le subir.

CHRONIQUE SOCIALE L'Enfance Coupable

Mesures prises aux Etats-Unis, en Angleterre et en Allemagne. — Méthodes employées. — La situation en France. Nous avons bien des fois déjà traité de la situation faite par notre législation à l'enfance coupable, aussi avons-nous été particulièrement heureux de voir la commission de réforme judiciaire de la Chambre des députés s'occuper enfin de la question. Depuis plusieurs années fonctionnent aux Etats-Unis des tribunaux spéciaux pour enfants, dans la plupart des Etats, et les prévenus sont de jeunes délinquants, le juge ne prononce pas de peine, mais place l'adolescent en liberté limitée. De préférence l'enfant est laissé dans sa famille, sa conduite est contrôlée par des inspecteurs soigneusement recrutés. Si la famille n'offre pas de garanties morales suffisantes l'enfant peut être confié à des particuliers ou à des sociétés, toujours sous la surveillance des inspecteurs. Cette mise en liberté surveillée dure le temps que le juge estime nécessaire pour apprécier l'efficacité de l'enfant. Si l'enfant d'éprouve se termine à l'avantage de l'enfant, le juge le fait comparaître pour l'exhorter à persévérer dans la voie du bien et lui annonce qu'il est définitivement libéré des conséquences pénales de l'infraction qu'il avait commise.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE M. Charles Humbert Sénateur de la Meuse contre le "Matin"

Paris, 25 juin. Les débats du procès en diffamation intenté par le capitaine Ch. Humbert, sénateur de la Meuse, contre le journal "Le Matin", reprennent par son général, M. Denigès, pris comme auteur principal, M. Madeline, président du conseil d'administration, étant appelé comme civilement responsable, s'engageait cet après-midi devant la cour d'assises, présidée par M. Aymé. En raison du grand nombre de témoins cités de part et d'autre, plus de 150, trois journées d'audience ont été prévues. Elles seront, dit-on, insuffisantes. Dans la plénière qu'il adressa, le 14 mai, au procureur général, M. Ch. Humbert, le 1<sup>er</sup> secrétaire général du "Matin", après avoir été officier d'ordonnance du général André, ancien ministre de la guerre, expose tout d'abord : Qu'à l'occasion de l'arrestation du financier Rochette, le journal "Le Matin" a publié une série d'articles où, sous couleur d'information, les accusations les plus graves ont été portées contre l'expatrié.

LES COMBATS EN MER 85 VICTIMES

Madrid, 25 juin. Le steamer "Laroché" de la Compagnie Transatlantique espagnole, allant de Cadix à Corogne, a été attaqué par un sous-marin allemand qui a coulé le navire et a tué 85 personnes. Les débris du navire ont été retrouvés à 1000 mètres de profondeur. Les survivants ont été recueillis par un croiseur américain.

LE SÉNAT LE RACHAT DE L'OUEST

Paris, 25 juin. Le Sénat reprend la suite de la discussion sur le rachat de l'Ouest. M. Caillaux répond à M. Rouvier. M. Caillaux, ministre des finances, dit que sans répondre en détail au remarquable discours de M. Rouvier, il voudrait marquer sur les points essentiels ce qui le sépare de l'honorable sénateur et ce qu'il est d'accord avec lui. Il est inutile d'examiner si nouveau le thème de l'indépendance ou de la supériorité de l'exploitation des voies ferrées par l'Etat.

LA TENUE EN REGIME EN PERSE LE SANG COULE A FLOTS

Téhéran, 25 juin. Deux chefs nationalistes, M. Mollat Alamin et M. M. H. ont été pendus au camp royal, où ils avaient été conduits après l'échec de leur tentative de révolte. Le gouvernement persan a adressé au ministre à Téhéran l'ordre d'observer strictement l'entente anglo-russe relative à la Perse, et de défendre la dynastie du chah. Le journal ajoute que le ministre d'Angleterre à Téhéran a reçu des instructions analogues. Une proclamation du chah. Le régime de Perse communique la proclamation suivante du chah : La noble nation persane dont le régime nous a transmis les traditions, les mœurs et les coutumes, est en train de se relever et de se constituer une nation libre et indépendante. Elle a le droit de choisir son gouvernement et de choisir son roi.